

**L'ACTUALITÉ DE VOTRE
SECTEUR D'ACTIVITÉ**

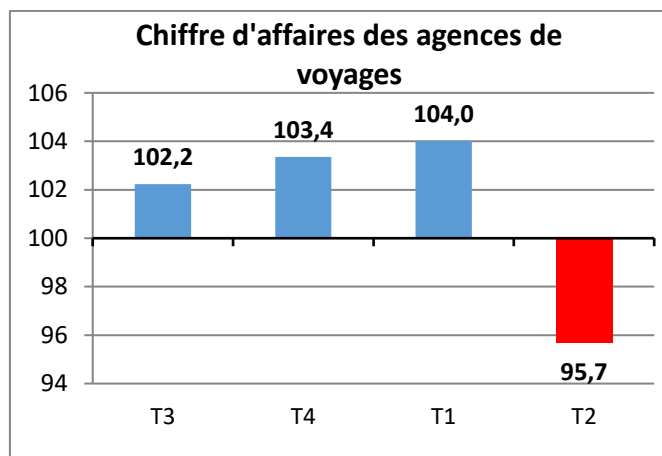


AGENCE DE VOYAGE

3ÈME TRIMESTRE 2019

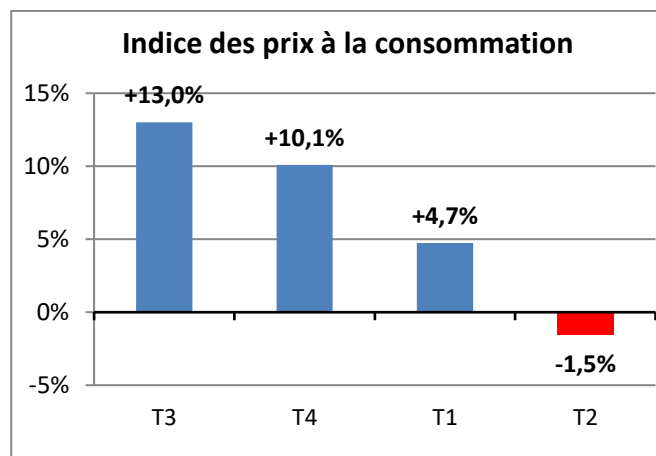
Les chiffres clés du secteur

Indice de chiffre d'affaires des agences de voyages (NAF 79.11Z) - Base 100 au trimestre t-4.



Source : Statexpert / Environ 350 entreprises selon les trimestres. Lecture du graphique : l'indice 95,7 de T2 2019 traduit une baisse du chiffre d'affaires de 4,3% par rapport au deuxième trimestre 2018.

Indice des prix des forfaits touristiques (nomenclature COICOP 09.6) - Evolution en glissement annuel.



Source : INSEE - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016. Lecture du graphique : en T2 2019, les prix des forfaits touristiques (voyages tout compris) ont baissé de 1,5% par rapport au T2 2018.

L'actu économique du trimestre

Le chiffre d'affaires

Nette contraction du chiffre d'affaires des agences de voyages.

- Au cours du deuxième trimestre 2019, le chiffre d'affaires des exploitants d'agences de voyages s'est replié de 4,3% par rapport à la même période de l'année 2018. Une baisse qui intervient après trois trimestres consécutifs de hausse soutenue.
- In fine, sur les douze derniers mois, les exploitants d'agences de voyages ont vu leur chiffre d'affaires progresser de +1%.
- Cela dit, la petitesse de l'échantillon de la base Statexpert, en ce qui concerne les agences de voyages (environ 350 entreprises analysées chaque trimestre), impose une grande prudence dans l'interprétation de ces chiffres.

Les prix à la consommation

Baisse de l'indice des prix des forfaits touristiques, après plusieurs trimestres de hausse soutenue.

- L'indice des prix des forfaits touristiques s'est contracté de 1,5% au cours du deuxième trimestre 2019, par rapport au deuxième trimestre 2018.

- Toutefois, sur les 12 derniers mois, l'indice des prix dans le secteur affiche une progression de plus de +10%, soit une hausse sans commune mesure avec le niveau de l'inflation observé en France sur la même période.

Fréquentation touristique

La fréquentation touristique retrouve des couleurs, après un début d'année orienté à la baisse.

- Au cours du deuxième trimestre 2019, la fréquentation des hébergements collectifs touristiques a progressé de +3,5% sur le territoire, par rapport à la même période de 2018.
- Dit autrement, la baisse du premier trimestre traduisait plus un phénomène conjoncturel (en grande partie lié au mouvement des gilets jaunes) qu'un retournement structurel.
- Autre bonne nouvelle, la fréquentation progresse dans toutes les zones géographiques : en Île-de-France (+2,3%), au sein des zones urbaines de province (+3%), des massifs de ski (+2,6%) ou sur le littoral (+2,4%).
- Dans l'hôtellerie, les nuitées ont augmenté de +2,5% au cours du deuxième trimestre 2019, après une baisse de 1,3% au trimestre précédent. Soulignons le dynamisme des hôtels classés 4 ou 5 étoiles (+6%), tandis que les hôtels classés 1 et 2 étoiles voient, quant à eux, leur fréquentation baisser (-3,4%).

L'actu juridique, fiscale et sociale

■ Juridique

Voyage à forfait : prise en charge du remboursement des billets en cas de vol annulé. La CJEC juge que les passagers, qui disposent du droit de s'adresser à leur organisateur de voyages pour obtenir le remboursement de leurs billets d'avion n'ont pas la possibilité de demander également un remboursement auprès du transporteur aérien.

Statut du conjoint du chef d'entreprise (et du partenaire lié au chef d'entreprise par un PACS).

- Un décret renforce la protection du conjoint du chef d'entreprise familiale en rendant obligatoire la déclaration de son activité professionnelle régulière au sein de l'entreprise.
- Le décret supprime par ailleurs les conditions de seuil pour l'accès au statut de conjoint collaborateur.

■ Fiscale

Projet de loi de finances pour 2020. Ce dernier contient un certain nombre de mesures :

- Pour les particuliers, avec notamment la transformation du crédit d'impôt transition énergétique en prime.
- Pour les entreprises, avec la modification de la TVS (Taxe sur les véhicules des sociétés), la diminution du taux de remboursement de la TICPE pour le transport routier, la simplification de la TVA à l'importation...

Plans d'épargne retraite. Le régime fiscal des nouveaux PER, qui remplacent ou modifient les anciens dispositifs (PERCO, PERP, « Madelin ») a été fixé par une ordonnance du 24 juillet 2019.

■ Sociale

Résiliation des contrats de complémentaire santé.

- Une loi publiée en juillet 2019 (et qui entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} décembre 2020) permet aux employeurs comme aux particuliers de résilier leur contrat de complémentaire santé sans délai à partir de la deuxième année, sans frais et sans pénalité.
- La résiliation interviendra un mois après sa notification, alors, qu'actuellement, la résiliation ne peut intervenir qu'à l'échéance de la date anniversaire de la signature du contrat (sauf exceptions).

Code du travail. Une ordonnance modifie certaines dispositions du Code du travail.

- Cette ordonnance permet notamment au conjoint du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur d'être désigné maître d'apprentissage.
- Elle prévoit également que le salarié ne perd pas ses heures de DIF au 1^{er} janvier 2021 à condition de les avoir inscrites sur son compte personnel de formation au plus tard le 31 décembre 2020.

L'actu du secteur

■ La vie de la profession

Les agences de voyages menacées d'ubérisation ?

- Déjà bousculées par la désintermédiation, avec des consommateurs réservant leurs voyages directement sur Internet, les agences de voyages sont désormais exposées au phénomène « d'ubérisation », avec l'émergence de vendeurs indépendants.
- Selon le média professionnel en ligne TourMaG.com, Havas Voyages, l'un des plus gros réseaux intégrés (avec quelque 330 agences, dont 130 en franchise), planche ainsi sur la constitution « du premier réseau d'agents de voyages indépendants » (sur le modèle de l'Américain Travel Leaders).
- Le groupe espère attirer une centaine de partenaires courant 2020. Ils pourront soit payer un abonnement aux produits et outils d'Havas Voyages, soit bénéficier d'un accès gratuit. Dans le premier cas, le partage de la valeur ajoutée pourra atteindre jusqu'à 70% en faveur

de l'agent ; dans le second, la rémunération sera partagée à parité.

Une bonne saison estivale pour les tour-opérateurs tricolores.

- En dépit des conséquences négatives de la crise des « gilets jaunes » sur les ventes de voyages, les tour-opérateurs français ont maintenu cet été leur activité au niveau exceptionnel de l'été 2018.
- La croissance a notamment été tirée par les voyages vers la Turquie et la Tunisie, tandis que les destinations Grèce et Espagne, toujours très prisées, sont en recul.

Thomas Cook ou la fin d'un modèle d'intégration.

- La faillite de Thomas Cook est aussi celle du modèle du tour-opérateur intégré, associant des agences de distribution, des hôtels et une compagnie aérienne.
- Lancée dans les années 1990 par TUI et Thomas Cook, la course à la taille et à l'intégration dans le tourisme s'est notamment heurtée à l'envolée des compagnies low cost et du commerce en ligne.